

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée :	Saint-Jean-sur-Veyle
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU	

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	/
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	/

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Communauté de communes de la Veyle – M. Christophe GREFFET
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Communauté de communes de la Veyle Pôle des services publics 10 rue de la Poste - Le château - 01290 Pont-de-Veyle 03 85 23 90 15 accueil@cc-laveyle.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p>Le conseil syndical du Syndicat Mixte du SCOT Bresse-Val de Saône a prescrit l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale par le biais d'une délibération en date du 26 mars 2018. Le PADD du SCoT Bresse Val de Saône a été débattu lors du conseil syndical du 21 janvier 2020.</p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p>Saint-Jean-sur-Veyle (aucune évaluation environnementale) Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 mars 2005 Modification n°1 approuvée le 4 avril 2008 Modification simplifiée n°1 approuvée le 14 janvier 2010 Modification n°2 approuvée le 3 juin 2010 Révision simplifiée approuvée le 3 juin 2010 Modification simplifiée n°2 approuvée le 13 janvier 2011 Mise à jour le 22 mai 2012 Mise en compatibilité en date du 23 juillet 2015 Mise à jour le 11 septembre 2017 Modification n°3 approuvée le 24 septembre 2018 Mise en compatibilité en date du 22 octobre 2019 Modification simplifiée n°3 (en cours)</p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?												
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1 149 habitants (INSEE_RP2017)											
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1 122 ha											
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	1,36 ha											
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Zones urbaines - U</td> <td>86,36 ha</td> </tr> <tr> <td>Zones à urbaniser - AU</td> <td>56,74 ha</td> </tr> <tr> <td>Zones agricoles - A</td> <td>709,61 ha</td> </tr> <tr> <td>Zones naturelles - N</td> <td>270,02 ha</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>1 122,73 ha</td> </tr> </tbody> </table>		Zones urbaines - U	86,36 ha	Zones à urbaniser - AU	56,74 ha	Zones agricoles - A	709,61 ha	Zones naturelles - N	270,02 ha	TOTAL	1 122,73 ha
Zones urbaines - U	86,36 ha											
Zones à urbaniser - AU	56,74 ha											
Zones agricoles - A	709,61 ha											
Zones naturelles - N	270,02 ha											
TOTAL	1 122,73 ha											

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
<p>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</p> <p>Le PADD repose sur 3 grands principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect du principe d'équilibre - Equilibre entre développement urbain et développement rural - Principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité de l'habitat (Prévoir les possibilités de développement des activités industrielles déjà implantées et conforter les zones existantes) - Principe du respect de l'environnement et des paysages

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Par exemple :

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

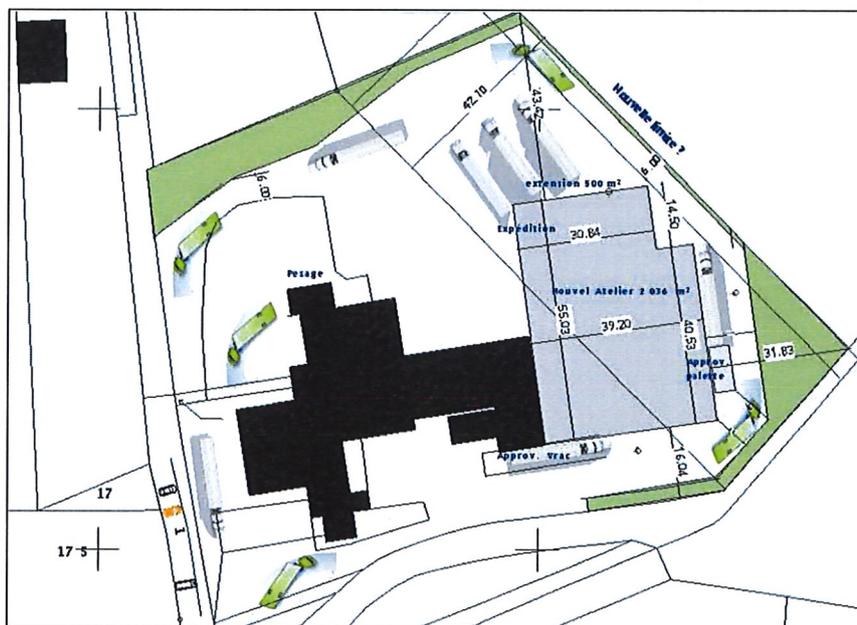
Le projet vise l'extension du Moulin Marion (entreprise locale de production biologique de farines et d'aliments pour la nutrition animale) en continuité directe des constructions existantes. Il comprend la création de :

- Stockage de produits finis en température contrôlée, avec un système de racks automatisés
- Quai de chargement pour l'arrivage et l'expédition des produits, avec un accès de plein pied
- Ligne de conditionnement (ensachage)
- Vestiaires

En effet, l'entreprise est à ce jour en saturation totale sur son site. Elle se retrouve dans l'obligation de louer des places en entrepôts extérieurs avec des déplacements longue distance et des surcoûts (cette organisation génère le déplacement de 2 à 5 semis par jour qui partent sur des dépôts déportés). Le nouveau bâtiment permettra donc de rationaliser les flux et de livrer directement les clients sans une étape logistique supplémentaire.

Le projet vise également à maîtriser l'organisation des circulations des poids-lourds, tout en conservant l'accès à la pesée actuelle. Le projet d'extension des installations existantes ne doit pas altérer le fonctionnement actuel du site, en particulier la fosse d'approvisionnement silos.

L'extension bâtie s'étend sur une emprise d'environ 2 000 m². Elle présente une hauteur utile intérieur de 10 m minimum.



Projet d'évolution du site du Moulin Marion

Ce projet de développement permettra au Moulin Marion :

- Une optimisation des conditions de travail des employés en proposant plus d'espace pour les vestiaires, des outils d'ensachage et port des produits automatisé.
- Une rationalisation des coûts favorable à une compétitivité accrue et à un développement de marché.

Cette extension aura également des impacts positifs sur le territoire communal et intercommunal via :

- La pérennisation d'une activité participant activement au développement de la filière agricole biologique et mettant en valeur le patrimoine identitaire local lié à l'eau.
- La réduction de l'impact environnemental de l'entreprise et la diminution des flux de circulation, en faisant évoluer l'organisation actuelle de l'entreprise (stockage déporté, transport par camions pour acheminer et stocker puis reprendre les produits).
- Une réduction des nuisances sonores et visuelles vis-à-vis du tissu résidentiel, en localisant l'extension à l'arrière des constructions existantes, plutôt qu'en entrée de site. A noter que les activités existantes sur le site génèrent peu de nuisances sonores, les process étant gérés à l'intérieur du bâti en matière d'ensachage, de stockage et de préparation des commandes. Seule la circulation des véhicules engendre du bruit, et ce de manière limitée vis-à-vis du bourg, puisque les rotations de poids-lourds sont de l'ordre de 3 par jour.
- La mise en œuvre d'un équipement et d'une construction avec des entreprises locales.
- Le maintien des emplois existants et la création d'emplois (2 à 4 personnes à court et moyen termes).

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>

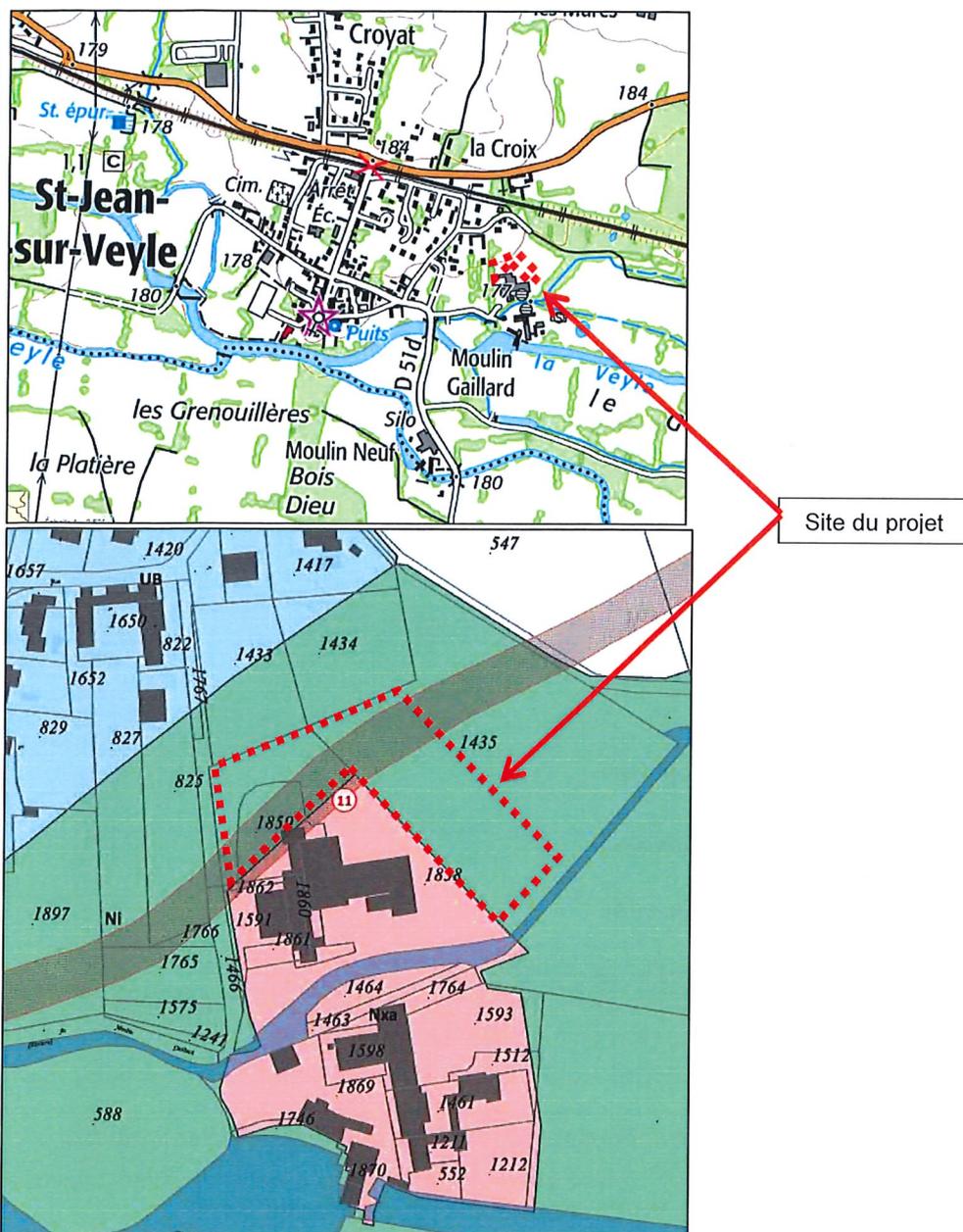
3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		non	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		non	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		non	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection du zonage « Loi Littoral »		non	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	oui		SDAGE Rhône Méditerranée Corse
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	oui		Communauté de Communes de la Veyle

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Le site du projet est localisé à l'Est du bourg, sur le secteur du Moulin Marion.



Le zonage du PLU de Saint-Jean-sur-Veyle a classé le secteur concerné par le projet en zone Ni (zones inondables de la Veyle. En vert sur la carte ci-dessus). Le Moulin Marion est actuellement classé en zone Nxa, zone concernant les moulins de la Veyle. Il s'agit d'un STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limitées).

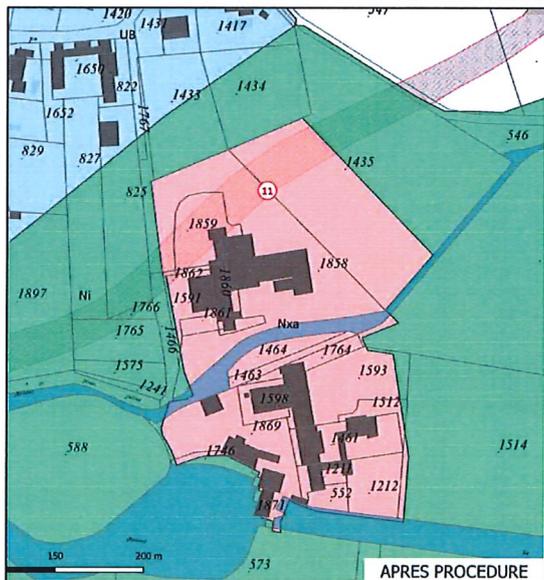
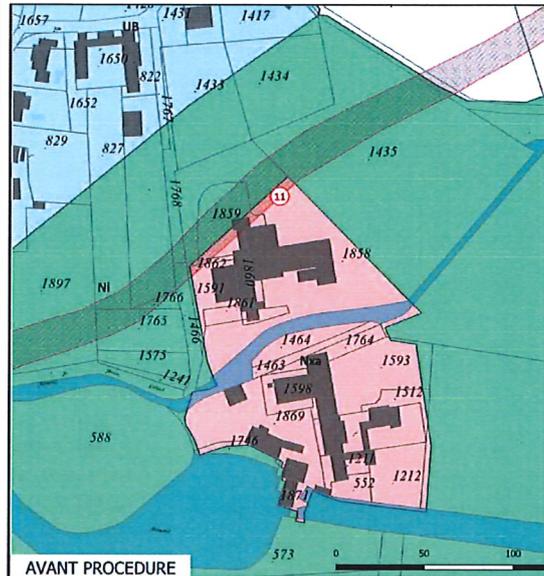
4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<i>Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural</i>
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	<i>Ne prévoit pas la création de logement</i>
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	<i>Non concerné</i>
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	<i>Non concerné</i>
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	<i>Non concerné</i>
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	<i>Non concerné</i>
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	<i>Non concerné</i>
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	<i>Le SCoT Bresse Val de Saône n'est pas encore finalisé. Le site du Moulin Marion est ciblé comme une activité isolée.</i>
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	<i>L'ensemble du site actuel et du site du projet s'inscrit sur une emprise foncière totale d'environ 1,36 ha. Le projet vise à limiter les emprises foncières consommées. Le foncier nouvellement urbanisé ne représente que 0,5 ha (partie Ouest de la parcelle n°1435). Cette emprise a été définie au près des besoins du développement du Moulin Marion, en optimisant les flux de circulations des véhicules lourds et leur stationnement ; en composant une enveloppe bâtie contigüe aux constructions existantes. Les futures constructions présenteront une forme la plus compacte possible et s'entendront sur uniquement 2 000 m². Par ailleurs, il est important de noter qu'au sein de cette emprise de 0,5 ha, des espaces verts non imperméabilisés sont préservés en périphérie. Ceci de manière à préserver la trame végétale existante et à la développer, que ce soit pour des intérêts d'insertion paysagère du</i>

4.1 Présentation de votre projet

projet, ou bien pour des intérêts environnementaux, en particulier la préservation des abords d'un affluent de la Veyle.

D'autre part, l'emprise foncière reclassée en zone Nxa en partie Nord des parcelles 1858 et 1859, vise à d'intégrer les installations existantes qui n'apparaissent pas sur la cadastre, et ne concourent donc pas à consommer du foncier.



Enfin le projet d'extension d'un site existant permet d'éviter le développement de l'urbanisation sur un nouveau site pour permettre la construction du bâti nécessaire à l'évolution de l'activité du Moulin Marion.

S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

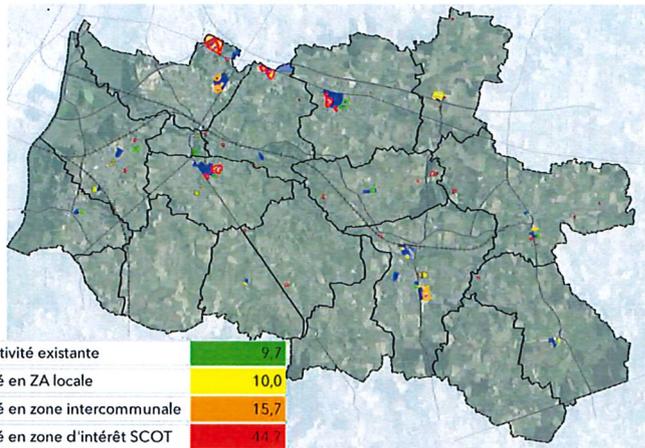
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT :

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

Cartographie des zones d'activités sur le territoire de la Communauté de Communes de la Veyle issue du PLUi en cours d'élaboration :

4.1 Présentation de votre projet

POTENTIELS SELON ARMATURE



CC de la VEYLE – Elaboration du PLU – Réunion CoTech n°11 bis du 14 Janvier 2021 – Stratégie économique – ESPACES & MUTATIONS

8

La CC dispose de plusieurs zones d'activités, à gestion communale ou communautaire, au sein desquelles 80,1ha ont été identifiés comme étant disponibles. Le PADD du SCoT prévoit un besoin foncier de 60ha pour la CC de la Veyle entre 2022 et 2040. La CC travaille sur le « déclassement » de 20ha parmi ces zones, avec comme objectifs d'atteindre maximum 60ha de foncier économique (densification, dents creuses et extensions comprises), dont environ 33ha qui pourront être mobilisés sur l'échelle temps du PLUi (2022-2032).

La commune de Saint Jean sur Veyle dispose d'un secteur d'activités comprenant :

- La zone d'activités les Sablons : surface totale actuelle inscrite au PLU de 7,96ha. Le PLUi retient 5,18ha, dont 0,69 en dent creuse et 3,96 en extension (étude d'aménagement en cours). 3,31ha seront ainsi déclassés.
- Le site Champ du Chêne dédié au développement d'une entreprise de logistique, 14,3ha.

Le site du Moulin Marion est une activité isolée et n'est pas considéré comme une zone d'activités.

Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?

Le projet est appelé à se réaliser en une seule phase. La modification du zonage du PLU intègre l'ensemble du périmètre lié au projet.

Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?

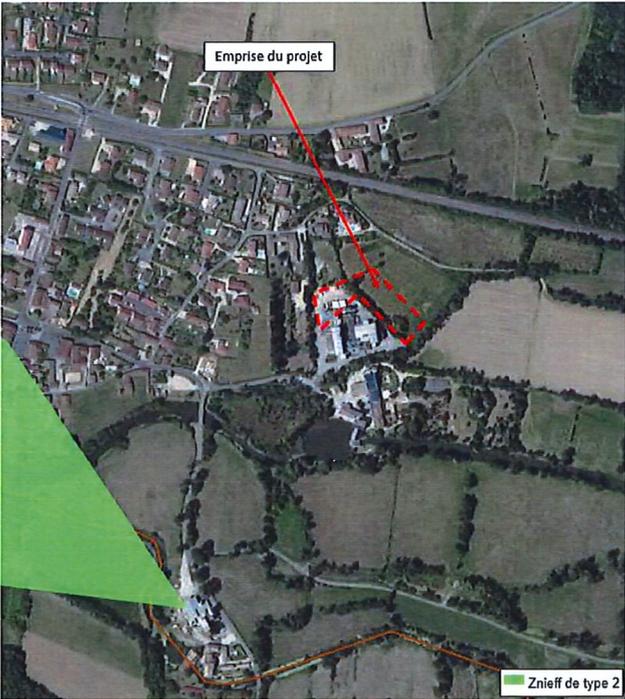
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales

Oui	Non	
		Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
		Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).
		Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe
	Non	L'Institut National de l'Origine et de la Qualité indique que Saint-Jean-sur-Veyle est notamment inscrite au sein des aires d'Indication Géographique Protégée et des aires d'Appellations d'Origine Contrôlée suivantes : Beurre de Bresse ; Chapon de Bresse ; Coteaux de l'Ain blanc, rosé, rouge ; Crème de Bresse ; Dinde de Bresse ; Emmental Français Est-Central ; Poularde de Bresse ; Voilailles de l'Ain...

Des espaces agricoles ?

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

		<p><i>Le site du projet n'est pas concerné par la proximité d'une exploitation, ni par un tènement déclaré à la PAC 2019.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Prairies permanentes ■ Fourrage ■ Maïs grain et ensilage ■ Autres cultures industrielles
<p>Des espaces boisés ?</p>	<p>Non</p>	<p><i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i> <i>Le site du projet n'est pas inscrit au droit d'un boisement.</i></p>
<p>Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?</p>	<p>Non</p>	<p><i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i></p>
<p>Complétez si nécessaire</p>		

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		Non	<p><i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i></p> <p>Le site n'est pas inscrit au sein d'une zone Natura 2000.</p> <p>La zone Natura 2000 la plus proche concerne à la fois une zone de protection spéciale et une zone spéciale de conservation. Il s'agit de la zone « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône », distante de plus de 5 km à l'Ouest du site.</p>
Un parc naturel national ou régional ?		Non	
Une réserve naturelle nationale ?		Non	
Un espace naturel sensible ?		Non	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		Non	<p>La ZNIEFF de type 2 la plus proche est distante de plus de 300 m à l'Ouest, il s'agit de la ZNIEFF de type 2 « Val de Saône Méridional » (17 134,93 ha).</p> <p>La ZNIEFF de type 1 la plus proche est distante de plus d'1 km à l'Ouest, il s'agit de la ZNIEFF de type 1 « Prairies inondables de la Veyle » (9,09 ha).</p>  <p>The image is an aerial photograph of a rural area. A red dashed line outlines the 'Emprise du projet' (project site). A green shaded area represents the 'Znieff de type 2' (Natura 2000 site). An orange line outlines a 'Znieff de type 1' site. A legend in the bottom right corner identifies the green area as 'Znieff de type 2'.</p>
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		Non	<p>Le secteur concerné par le projet est inscrit à proximité d'un secteur visé par un arrêté préfectoral de protection de biotope.</p> <p>Il s'agit de la zone FR3800838 - Bocage et prairies humides de la basse vallée de la Veyle inscrite sur les communes de Saint-Jean-sur-Veyle, Perrex, Pont-de-Veyle, Laiz et Biziat.</p>

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?

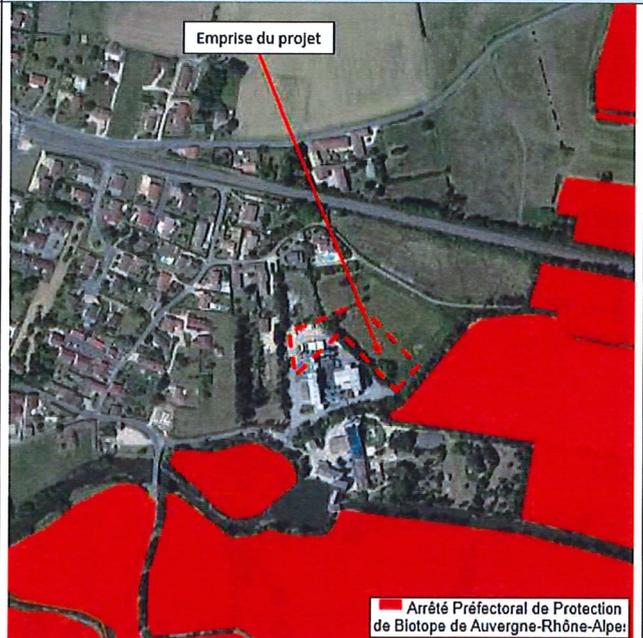
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?

Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?



Le site du projet est concerné à la marge par l'inventaire des zones humides réalisé par le Département de l'Ain (prairies humides de la Veyle et du Menthon). Bien qu'inscrites dans le périmètre du projet, les emprises concernées seront en grande partie préservées de toute urbanisation. Elles viendront border les espaces dédiés aux flux internes de véhicules. Elles conserveront leur caractère de prairies humides et seront inscrites en continuité des autres zones humides recensés par le Département de l'Ain sur le secteur.



Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?

Oui

Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?

<https://www.eaurmc.fr/>

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

Non

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html			
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?		Non	Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?
--	--	-----	---

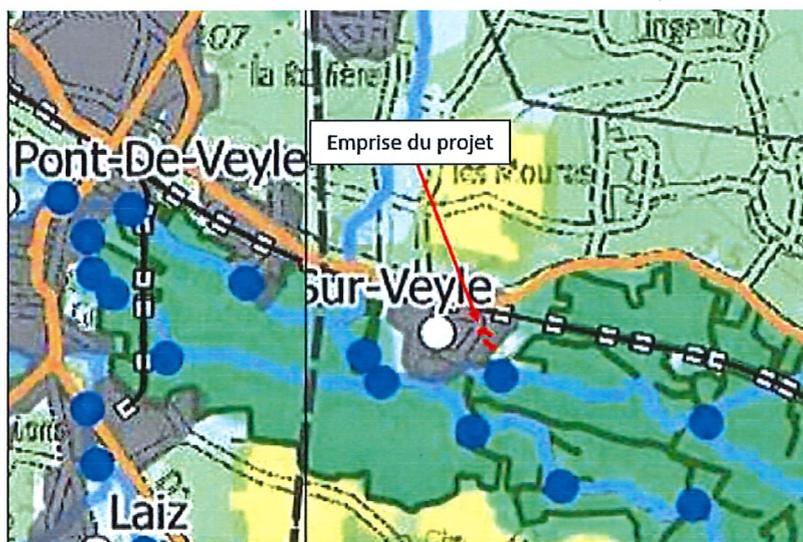
Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles

Le SRADDET approuvé par le Conseil Régional en Décembre 2019, s'inscrit dans la continuité du SRCE Rhône-Alpes.

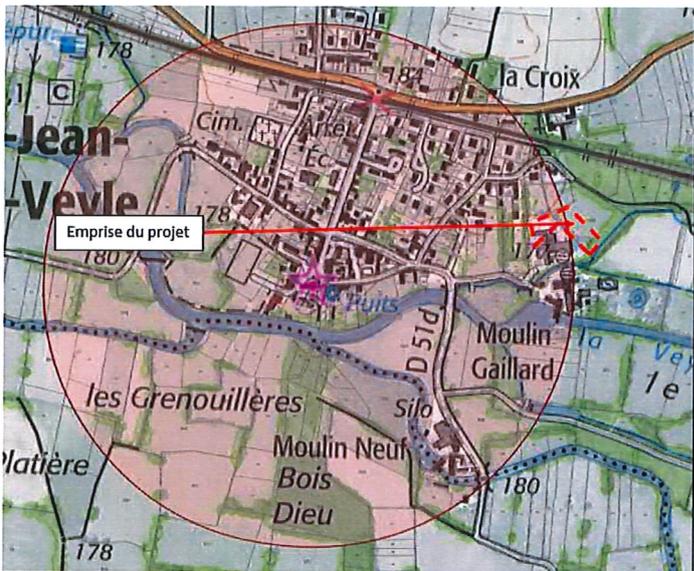
Le secteur défini pour l'extension du Moulin Marion est concerné par une identification en tant que zone artificialisée.

Il n'est pas couverts par un corridor d'importance régionale.

Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?
http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map



Trame verte Réservoirs de biodiversité Corridors surfaciques Trame bleue Cours d'eau de la trame bleue	Zones humides (inventaires départementaux) Espaces perméables relais Espaces perméables liés aux milieux terrestres Espaces perméables liés aux milieux aquatiques Autres cours d'eau
Infrastructures Zones artificialisées Lignes électriques de très haute tension Lignes électriques de haute tension Autoroutes	Départementales Voies ferrées Obstacles Obstacles linéaires de la trame verte Obstacles ponctuels de la trame verte
	Obstacles ponctuels de la trame bleue (ROE) Autres informations Limites des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes Grands espaces agricoles Continuités trans-régionales

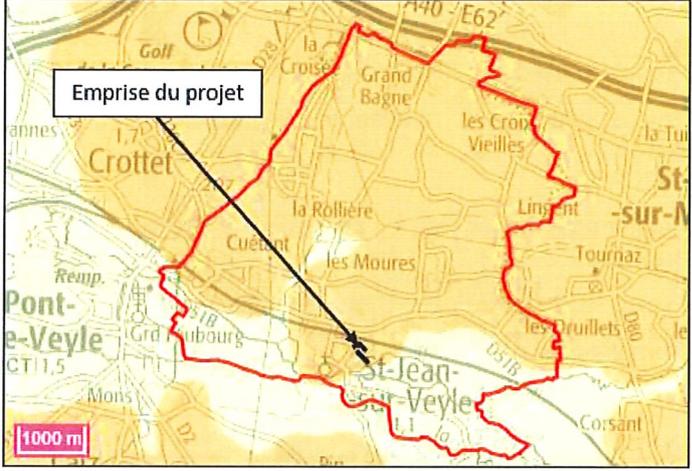
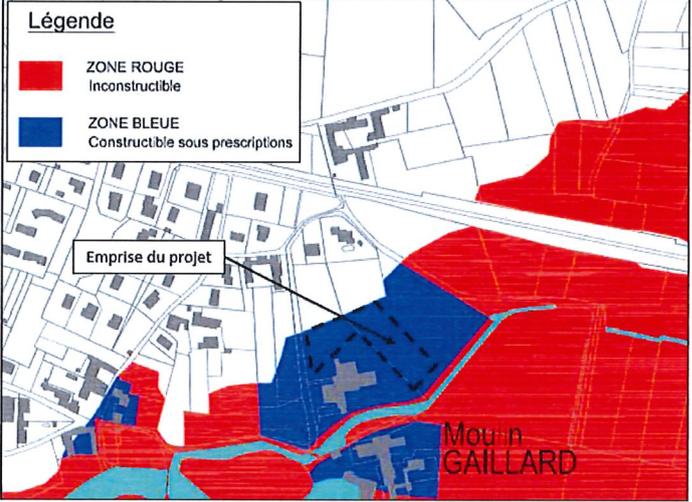
4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.dataara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.dataara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		Non	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/	Oui		<p><i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i></p> <p>L'Eglise Saint-Jean-Baptiste est un monument inscrit au titre des Monuments Historiques depuis 1965. Le périmètre de protection d'un rayon de 500 m défini autour de ce monument, couvre partiellement l'emprise du projet. Toutefois le nouveau bâtiment sera implanté à l'arrière des constructions existantes, ainsi il n'y aura pas de covisibilité directe entre le projet et l'Eglise Saint-Jean-Baptiste.</p> 
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?

4.6 Ressource en eau			
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		Non	
Autres captages prioritaires ?		Non	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	Oui		<i>L'alimentation en eau potable de la commune est gérée par le Syndicat Saône Veyle Reyssouze.</i> <i>Aucune problématique liée au réseau d'alimentation en eau potable n'a été mise en exergue sur la commune.</i>
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	Oui		<i>Les effluents du bourg de Saint-Jean-sur-Veyle sont traités par un ouvrage de type filtres plantés de roseaux. D'une capacité nominale de 800 EH, il reçoit une charge entrante de 267 EH.</i> <i>A noter que concernant le secteur du Cuétant, un projet de création d'un système d'assainissement collectif est en projet.</i> <i>Le site du projet n'impacte pas cet item.</i>
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?			<i>Une étude hydraulique a été réalisée sur le secteur de Cuétant en 2017. Le PLUi en cours d'élaboration intègre une réflexion sur une ressource en eau raisonnée.</i>
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		Non	
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		Non	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	Oui		<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i> Zone de sismicité 2 (risque faible) Potentiel radon est faible

4.8 Risques et nuisances

		<p><i>Le risque retrait-gonflement d'argiles présente un aléa moyen sur la majeure partie du territoire communal, à l'exception de la partie Sud où l'aléa est faible. Le secteur de projet est inscrit en zone d'aléa moyen.</i></p> 
<p>Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?</p>	<p>Oui</p>	<p><i>La commune de Saint-Jean-sur-Veyle est concernée par un risque inondation ayant donné lieu à un plan de prévention du risque inondation : PPR « inondations de la Veyle et de ses affluents ».</i> <i>Le secteur de projet est inscrit en zone bleue.</i></p> 
<p>Nuisances ?</p>	<p>Oui</p>	<p><i>Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i> Nuisances sonores liées à la proximité d'infrastructures ferroviaires</p>
<p>Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?</p>	<p>Non</p>	
<p>Complétez si nécessaire</p>		

4.9 Air, énergie, climat

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p> <p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire</p>	<p>Oui</p>	<p><i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i></p> <p>Le territoire de la CC est seulement desservi par le service des cars du Département de l'Ain. Il n'y a toutefois pas d'arrêt</p>

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
			<i>sur la commune de Saint-Jean-sur-Veyle.</i>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Non	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		Non	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		Non	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération Arrêté prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 17/02/2021 Lieu : Pont-de-Veyle	Christophe GREFFET 	
---	--	---

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	<p><i>Communauté de Communes de la Veyle</i> <i>Madame Julie CHARRIERE, Chargée d'études urbanisme, Direction aménagement du territoire</i></p> <p><i>Bureau d'Etudes Réalités</i> <i>Monsieur Pierre-Adrien NICOLAS, Ingénieur en Aménagement</i></p>
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	<p><i>Communauté de Communes de la Veyle</i> <i>Pôle des services publics</i> <i>10 rue de la Poste - Le château - 01290 Pont-de-Veyle</i> <i>03 85 20 08 29</i> j.charriere@cc-laveyle.fr</p> <p><i>Bureau d'Etudes Réalités</i> <i>34 rue Georges Plasse - 42300 Roanne</i> <i>04 77 67 83 06</i> pierre-adrien.nicolas@realites-be.fr</p>

